

Comprendre votre formation

Enjeux, déroulement de la formation et conditions de passage des épreuves

Information destinée aux élèves et à leur famille. Formation au permis B en boîte manuelle.

Les enjeux : conduire en sécurité et en autonomie

Le permis ouvre l'accès à la mobilité, mais conduire engage votre sécurité et celle des autres. La formation développe les connaissances, les gestes et les comportements nécessaires pour observer, anticiper et prendre des décisions adaptées. Elle apprend à partager la route, en particulier avec les piétons, cyclistes et autres usagers vulnérables.

Le travail porte aussi sur les facteurs de risque : vitesse inadaptée, fatigue, alcool, stupéfiants, distraction et pression des passagers. L'objectif est une conduite responsable, respectueuse des règles et de l'environnement, au-delà de la seule réussite à l'examen.

Votre parcours chez Auto-école Provence

Nous préparons au permis B en boîte manuelle, en formation traditionnelle, en apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou en conduite supervisée (CS), selon les conditions de la filière choisie.

Avant la conclusion du contrat de formation pratique initiale, une évaluation d'environ une heure associe des questions sur ordinateur et une mise en situation en voiture avec un enseignant. Elle permet d'estimer les besoins et le volume prévisionnel de formation. Le résultat et la proposition chiffrée sont communiqués à l'élève ; le représentant légal intervient lorsque cela est nécessaire.

La préparation théorique s'appuie sur Ici Code, les séries de tests à l'agence et les séances avec enseignant. Les séances de tests et les cours avec enseignant sont distincts ; leurs modalités sont communiquées par l'équipe. L'accès aux outils et les prestations retenues sont précisés dans le devis et le contrat.

Les leçons pratiques sont adaptées au niveau et à la progression. Les échanges avec l'enseignant et le suivi pédagogique permettent d'identifier les acquis et les points à retravailler. Vous pouvez demander un bilan de votre progression à l'équipe.

Pour une première formation au permis B manuel, le minimum réglementaire est de 20 heures, hors cas particuliers prévus par les textes. Le volume estimé ou acheté ne garantit ni la réussite ni une date d'examen. Les besoins complémentaires font l'objet d'une proposition et de votre accord.

Apprendre et préparer le code

Les quatre compétences de la formation pratique

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : installation, commandes, démarrage, arrêt, allure, trajectoire et premières manœuvres.
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales : signalisation, positionnement, intersections, priorités et changements de direction.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : distances, dépassements, insertion, voies rapides, circulation dense et visibilité réduite.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique : itinéraire, analyse des risques, entretien, aides à la conduite, protection et secours, écoconduite.

L'épreuve théorique générale (ETG)

Le code est accessible dès 16 ans en filière classique, dès 15 ans en AAC. L'inscription nécessite un dossier administratif et un numéro NEPH. Les éventuelles dispenses sont vérifiées selon votre situation.

L'examen se déroule dans un centre agréé : 40 questions, au moins 35 réponses exactes pour réussir. Chaque passage coûte 30 € auprès de l'opérateur. Le bénéfice du code est conservé cinq ans.

Présentez votre convocation et un justificatif d'identité accepté. Respectez l'heure d'arrivée et les consignes de l'opérateur. Une pièce non recevable ou un retard peuvent empêcher l'accès à l'épreuve. Signalez en amont tout besoin d'aménagement ; les conditions sont étudiées selon votre situation.

Se préparer à la présentation pratique

La présentation se prépare avec l'équipe selon vos compétences, les conditions administratives, votre accord et les places disponibles. Les conditions propres à l'AAC ou à la CS doivent également être remplies. Les parcours et leurs prérequis sont détaillés sur le site dans les rubriques correspondantes.

Avant l'épreuve, l'équipe vous précise les modalités de rendez-vous, d'accompagnement et les documents nécessaires. Préparez une pièce d'identité recevable ainsi que les documents demandés pour votre filière. Portez vos lunettes ou lentilles si leur usage est prescrit pour conduire.

Passer l'épreuve et connaître la suite

L'épreuve pratique du permis B

L'épreuve est accessible à partir de 17 ans, avec un code valide sauf dispense et sous réserve des autres conditions applicables. Elle dure 32 minutes, dont au moins 25 minutes de conduite.

L'inspecteur évalue votre conduite en situation : règles, observation, adaptation, partage de la route, autonomie et sécurité. L'épreuve comporte notamment un arrêt de précision, une manœuvre en marche arrière, une vérification technique et des questions de sécurité routière et de premiers secours.

La réussite exige au moins 20 points sur 31 et aucune erreur éliminatoire. Une action ou une absence d'action créant une situation dangereuse peut être éliminatoire, même sans intervention de l'inspecteur.

Après l'épreuve

Le résultat est consultable en ligne dès le lendemain. En cas de réussite, le CEPC, accompagné d'une pièce d'identité, permet de conduire pendant quatre mois en France, dans l'attente du titre. Vérifiez l'assurance avant de conduire et organisez la demande de fabrication du permis.

En cas d'échec, échangez avec l'équipe à partir du bilan : les points à renforcer et l'éventuel complément de formation sont examinés individuellement. Une nouvelle présentation dépend des conditions applicables et des disponibilités ; aucun nombre d'heures ne garantit le résultat.

Votre contact

Auto-école Provence - STARWAY BMC
2 avenue du Plaisir, 30320 Marguerittes
07 66 65 62 86
notifications@app.auto-ecole-provence.com

Cette information est consultable sur le site et disponible en PDF. Votre devis et votre contrat précisent les prestations et les conditions particulières de votre parcours.

Références officielles

Service Public : « Permis B : voiture ou camionnette » (F2828) et « Comment passer le code (ETG) ? » (F33694). Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC), arrêté du 13 mai 2013 ; conditions de l'épreuve pratique B, arrêté du 19 février 2010 modifié.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2828>
<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33694>